



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

POLITIQUE D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Objectifs de la politique

La présente politique encadre l'utilisation des réseaux sociaux officiels de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha afin d'assurer une communication cohérente, professionnelle et respectueuse avec les citoyens, partenaires et visiteurs. Elle vise à :

- Promouvoir l'image de marque et les valeurs de la municipalité.
- Fournir une information juste, pertinente et à jour.
- Favoriser une interaction positive et constructive avec la communauté.
- Prévenir les situations de désinformation, les dérapages ou les abus.

2. Plateformes visées

La politique s'applique à tous les réseaux sociaux administrés par la Municipalité, actuellement :

- Facebook (page officielle)
- Instagram (compte officiel)
- YouTube
- Toute autre plateforme à venir



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

3. Responsabilité et gestion

Le Service des communications est responsable de la gestion, de la mise à jour et de la modération des contenus publiés sur les réseaux sociaux de la municipalité.

Les employés ou élus n'ont pas à répondre en leur nom personnel à des commentaires ou messages reçus sur ces plateformes. Toute demande doit être redirigée vers les canaux officiels de communication ou traitée par le Service des communications.

4. Contenu diffusé

Les contenus publiés sur les réseaux sociaux peuvent inclure :

- Informations municipales (avis publics, travaux, horaires, etc.)
- Événements communautaires ou culturels
- Campagnes de sensibilisation (environnement, sécurité, santé publique)
- Mises à jour urgentes ou alertes
- Projets municipaux et participatifs
- Faits saillants de la vie communautaire

Priorisation du contenu : Le Service des communications se réserve le droit de choisir le contenu à publier selon :

- L'intérêt général pour la communauté



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

- L'urgence ou l'importance de l'information
- Les ressources disponibles pour la création des publications
- La pertinence en lien avec la mission municipale et les valeurs locales
- L'équilibre entre les secteurs représentés (culture, loisirs, environnement, développement, communautaire, etc.)

À noter : Les informations municipales en lien avec le fonctionnement de la municipalité, les règlements ou la sécurité des citoyens, ainsi que les événements organisés directement par la municipalité, auront toujours priorité sur nos réseaux sociaux.

5. Modération et interactions

La municipalité encourage la participation citoyenne dans le respect. Pour assurer un environnement de discussion sain et agréable, les règles suivantes s'appliquent à toutes les plateformes officielles de la municipalité.

L'utilisation des réseaux sociaux municipaux implique l'acceptation des présentes conditions d'utilisation et de la nétiquette.

Commentaires pouvant être supprimés sans préavis :

- Propos haineux, diffamatoires, discriminatoires, violents ou menaçants
- Harcèlement, insultes, attaques personnelles
- Contenus racistes, xénophobes, sexistes, homophobes ou vulgaires
- Références à des fausses informations ou incitation à des activités illégales



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

- Publicité, sollicitation, hyperliens commerciaux ou messages promotionnels
- Propos offensants envers les autorités municipales, partis politiques ou leurs représentants
- Contenu publié dans une langue autre que le français ou l'anglais
- Commentaires hors sujet ou répétitifs (pollupostage)

Autres principes de modération :

- Les comptes de médias sociaux ne sont pas surveillés en tout temps. Les situations urgentes doivent être signalées via les canaux appropriés (Appel aux bureaux municipaux ou 911).
- Les commentaires rédigés en lettres majuscules peuvent être perçus comme agressifs et ne sont pas recommandés.
- Les publications contenant des renseignements personnels (sur vous ou une autre personne) peuvent être supprimées.
- En cas de non-respect répété des règles, un utilisateur peut être bloqué, suspendu ou supprimé sans préavis.

6. Requêtes et signalements

Bien que les commentaires soient pris en compte pendant les heures de bureau, les demandes de services et signalements doivent être fait directement en contactant le service approprié à la Municipalité.



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

7. Responsabilités

- La Municipalité n'est pas tenue de répondre à tous les commentaires ou messages reçus.
- Lors de situations particulières (urgence, crise, événement), les délais de réponse peuvent varier et la priorité sera accordée aux communications urgentes.
- La municipalité peut partager du contenu provenant d'autres comptes sans pour autant approuver l'intégralité des propos tenus.
- Le suivi d'un compte par la municipalité ne signifie pas une approbation de son contenu global.
- La municipalité décline toute responsabilité quant aux commentaires ou contenus publiés par les usagers.
- Il est déconseillé de publier des informations personnelles. Tous les commentaires sont publics.

8. Identité

- Il est interdit de se faire passer pour une autre personne ou de faussement représenter son identité.



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

9. Langue utilisée

Les publications sont faites en français. Certains commentaires ou messages peuvent être rédigés en anglais, mais la municipalité favorise l'usage du français.

10. Événements et partenaires

Les partenaires ou organismes souhaitant que leur événement ou projet soit relayé sur les réseaux sociaux de la municipalité doivent en faire la demande au Service des communications. Celui-ci évaluera la demande selon :

- La pertinence et l'intérêt pour la communauté
- Le respect des valeurs municipales
- L'espace et le calendrier de diffusion

11. Fréquence de publication

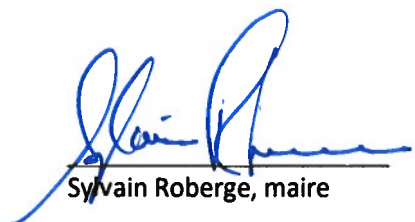
La municipalité ne s'engage pas à une fréquence fixe de publication, mais vise une présence régulière et dynamique sur ses réseaux. Le calendrier est modulé selon l'actualité, les projets en cours, les ressources humaines et les priorités.



65 rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha (Québec) JoK 2S0
info@matha.com | T 450 886-3867 | F 450 886-3398

12. Mise à jour de la politique

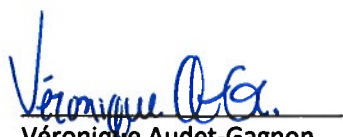
Cette politique est évolutive et peut être révisée au besoin par la direction générale et le Service des communications. Elle peut être modifiée à tout moment, sans préavis. La version à jour est toujours disponible sur le site Web de la municipalité.



Sylvain Roberge, maire



Philippe Morin, directeur
général et greffier-trésorier



Véronique Audet-Gagnon
Coordonnatrice aux communications

